



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : **27**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **8**

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES : **35**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCAION :
16 juin 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sylvia POLLET Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION

2023-69

Procurations étaient données à :

OBJET :

CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE DEVELOPPEMENT ET
D'AMENAGEMENT :
ACTUALISATION DE LA
PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS

Hervé GRANIER pour Sandrine ZUNINO
Alain GIUSTI pour Arnaud MAZILLE
Antonio MUJICA pour Pascal NALIN
Noura ARAB pour Sophie CUCCHI-GILAS
Jean-François GARCIA pour Vincent BOUTEILLE
Corinne D'ONORIO DI MEO pour Valérie SANNA
Jean-Marc LA PIANA pour Guy PORCEDO
Claude JORDA pour Paméla PONSART

Secrétaire de Séance :

Sylvia POLLET, Conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le CDDA signé avec le Département des Bouches du Rhône,
Vu la délibération n° 13 du 14 décembre 2020 approuvant les modifications aux tranches 2014 et 2015 du contrat 2013/2015 en vue de la réaffectation sur la tranche 2015 d'une subvention de 1 973 023 € sur une dépense subventionnable de 3 946 054 € HT pour la réalisation d'une nouvelle opération "rénovation d'urgence des groupes scolaires",
Vu la délibération n° 2021-125 du 15 novembre 2021 approuvant les modifications aux tranches 2014 et 2015 du contrat 2013/2015 en vue de la réaffectation sur la tranche 2015 d'une subvention de 1 973 023 € sur une dépense subventionnable de 3 946 054 € HT pour la réalisation d'une opération "Mise en place d'un groupe scolaire modulaire",
Vu la délibération n° 2022-103 du 28 septembre 2022 approuvant les modifications aux tranches 2014 et 2015 du contrat 2013/2015 en vue de la réaffectation sur la tranche 2015 d'une subvention de 1 973 023 € HT sur une dépense subventionnable de 3 946 054 € HT pour la réalisation d'une opération "modernisation et amélioration de l'éclairage public ", et abrogeant la délibération n° 2021-125,
Vu l'état d'avancement de ces projets structurants et de leur programmation prévue pour la période 2023-2024, cette réorientation du soutien du Département permettrait de finaliser notre CDDA 2013-2015.
Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) avec le Conseil départemental, il a été procédé de manière successive à des réorientations des subventions pour les projets structurants communaux,
Au vu du contexte actuel, il n'est pas possible de maintenir le schéma de financement préalablement adopté par l'assemblée délibérante,
Dès lors, nous avons sollicité le Conseil départemental afin d'obtenir la réorientation de la subvention restant disponible au titre de ce CDDA 2013/2015,
Cette réorientation permettra de financer à court terme des projets novateurs et structurants de la Commune au bénéfice des Gardannais.
En collaboration avec le Conseil départemental une réaffectation a été sollicitée sur les projets suivants :

- Travaux de réhabilitation de la Halle Léo FERRE et du Gymnase COSEC
- Création d'une plateforme (Pôle jeunesse, social et culturel intergénérationnel)
- Études du groupe scolaire modulaire (Phase 1 du Plan Écoles)

Il est nécessaire que les membres de l'assemblée délibérante autorisent la demande de réaffectation répartie de la manière suivante :

Projets communaux	Dépenses subventionnables	Total des dépenses	Subventions proposées	Total des subventions par projet
Transformation des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la Halle Léo Ferré et au gymnase du Cosec	1 370 000 €	1 370 000 €	685 000 €	685 000 €
Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal pour la création d'un pôle jeunesse	2 450 000 €	2 450 000 €	1 225 000 €	1 225 000 €
Etudes pour l'installation de salles de classe modulaires	126 054 €	126 054 €	63 023 €	63 023 €
Total	3 946 054 €	3 946 054 €	1 973 027 €	1 973 027 €

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver la modification de la programmation pluriannuelle des projets d'investissement du CDDA 2013-2015 conformément au tableau ci-annexé, d'un montant total de 3 946 024 euros HT, avec une participation financière du département des Bouches-du-Rhône de l'ordre de 50%.

ARTICLE 2 :

D'approuver le plan de financement pour la tranche 2015 ainsi défini.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce contrat pluriannuel.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés
Par 23 voix POUR (Groupe de la Majorité)
12 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIH - JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES - B. PRIOURET - K. BENSADI)

Fait à Gardanne, le 26 juin 2023

Le Maire

Hervé GRANIER

